

« renfermera plus que des ruines de sa splendeur passée,  
 « et ce peuple, industriel et honnête, ne sera connu  
 « que dans l'histoire, où il servira de preuves à l'instabilité des choses humaines. Mais, dans les premiers  
 « instants, dans la crise, quel tableau que celui de cette  
 « grande ville! Cent mille ouvriers, sans pain, parce  
 « qu'ils seront sans travail ; des enfants exposés de toutes parts ; des pères se plaignant d'être nés dans une  
 « croyance meurtrière , des mères de'testant le jour  
 « qu'elles ont donné, plus encore que celui qu'elles ont  
 « reçu; partant, la misère, la faim, le désespoir, les gémissements, les cris, la maladie et la mort; et c'est au  
 « nom de mon Dieu qu'on les égorgerait ainsi (1)! »

Mais ce n'est pas seulement à Lyon que se feront sentir les funestes effets d'une doctrine aussi pernicieuse ; car il est évident que si, en Europe, un seul Etat refuse de regarder comme légal le prêt à jour, l'argent ira se placer naturellement là où il n'est pas regardé comme un fonds mort, là où le commerce n'est pas gêné.

Prost de Royer constate que depuis un siècle les nations du nord avaient déjà trop gagné sur nous, et que ce n'était certes pas le cas de leur faire encore cet avantage.

Ernest NIEPCE.

(1) Prost de Royer, Lettre sur le prêt à intérêt, page 39.

(A continuer.)